

## Ludothèque « L'îlot jeux » Règlement intérieur

La ludothèque met à la disposition de tous, de 0 à 99 ans, des jeux et des jouets, qu'ils peuvent utiliser sur place ou emprunter pour une durée limitée.

### Horaires d'ouverture

La ludothèque est ouverte au public :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Périodes scolaires		16h30-18h	10h-12h 14h-18h		16h30-18h 20h-22h30 (1 <sup>er</sup> vendredi du mois)	10h-12h 14h-17h
Vacances scolaires		10h-12h 15h-18h	15h-18h	15h-18h 20h-22h30	15h-18h	10h-12h 14h-17h
Eté	10h-12h30 15h-18h	15h-18h	10h-12h30 15h-18h	15h-18h 19h30-22h30	10h-12h30 15h-18h	10h-12h30 14h-17h

Nous proposons :

- Des animations pour les enfants de 0 à 3 ans le deuxième vendredi de chaque mois, de 10h à 12h
- Des accueils de groupe le vendredi de 10h à 12h (classe, association, EHPAD...)

### Inscription

L'accès au prêt nécessite une inscription. Un seul emprunteur est nominativement désigné auprès de la ludothèque comme responsable des jeux empruntés.

L'inscription est valable pour une année, de date à date. Le montant de l'ensemble des tarifs est fixé par le conseil municipal.

Pour toute personne résidant à la Tranche ou en maison secondaire, personne qui travaille à la Tranche, il sera demandé une pièce d'identité et une attestation de domicile ou d'employeur. Tout changement d'adresse doit être signalé.

### Jeu sur place

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour jouer sur place (accès libre). Après avoir joué, l'utilisateur doit vérifier le contenu du jeu (nombre de pièces) et le ranger à sa place.

Certains jeux ne peuvent pas être empruntés et sont destinés à rester à la ludothèque. Ces jeux portent une signalétique spéciale, indiquant qu'ils sont exclus du prêt. D'autres jeux ne sont destinés qu'au prêt, ils sont rangés sur une étagère spécifique indiquant qu'ils ne peuvent pas être utilisés dans le lieu.

La ludothèque est un lieu d'échanges et de convivialité autour du jeu. La présence d'un adulte est obligatoire auprès des enfants de moins de 10 ans.

Il est formellement interdit de fumer, boire ou manger dans la ludothèque, à l'exception des jeunes enfants qui pourront prendre un goûter ou biberon dans un espace dédié.

Les poussettes, les trottinettes et les rollers doivent être déposés au pied de l'escalier.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la ludothèque.

Toute photo prise au sein de la ludothèque est soumise à la réglementation du droit à l'image : l'équipe encadrante et les personnes concernées doivent donner leur accord.

Toute personne se doit de respecter les joueurs présents, parents et animateurs ainsi que le mobilier, les espaces et les jeux mis à disposition.

Pour des raisons de sécurité, les animateurs de la ludothèque se réservent le droit de refuser le jeu sur place si la fréquentation atteint le nombre maximum de personnes autorisé règlementairement.

Les téléphones portables et MP3 seront tenus en mode silencieux, pour ne pas gêner les activités.

La séance de jeux s'arrête 15 min avant la fermeture de la ludothèque afin de permettre à chacun de vérifier et de ranger ses jeux.

## **Conditions de prêt**

La durée du prêt est variable selon les abonnements et type de jeux :

	Abonnement 2 jeux	Jeux en bois	Malles à thème	Assistante maternelle	Vacanciers	Collectivité, associations
Durée du prêt	3 semaines	2 jours	2 jours	3 semaines	4 jours	3 semaines
Type de jeu	Jeu, jouet	Jeu en bois	Jeu en bois, jeu, jouet	Jeu, jouet	Jeu à règle	Jeu, jouet

Le prêt de jeux se fait pour un usage strictement personnel, et non pour un collectif (école, manifestation...).

Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents. Il n'est pas possible de prolonger la durée d'emprunt de jeux par téléphone ou par mail.

L'emprunteur est seul responsable du ou des jeux loués. Pour éviter toute contestation, l'usager se doit de vérifier l'état du jeu avant de l'emprunter. En cas d'erreur, le signaler avant de partir, sinon, vous serez tenu pour responsable de la perte de pièces.

Les jeux proposés sont en bon état, complets et propres. Vous devez les rendre à l'identique.

Tout jeu est vérifié à son retour. Ils doivent être rendus propres, rangés dans leur boîte d'origine ou de transport, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet. Aucune réparation ne doit être effectuée par l'usager.

## **Groupes, collectivités, associations**

Les collectivités ou associations sont reçues sur place, sur rendez-vous. Les tarifs sont fixés annuellement par le conseil municipal.

## **Retard, perte, dégradation, non-retour**

Le retard dans la restitution d'un jeu entrainera une lettre de rappel. Tout jeu non rendu après deux relances entrainera une facturation en fonction de la valeur d'achat du jeu.

Toute perte de pièces ou détérioration du jeu doit être signalée lors du retour des jeux.

En cas de perte ou de détérioration de pièces, l'emprunteur doit assurer leur remplacement en accord avec la ludothécaire (échange de pièces) ou le paiement de la pièce manquante.

En cas de retards répétés ou persistants, la ludothèque se donne le droit de refuser le prêt de jeux et jouets.

L'emprunteur doit régulariser sa situation en cas de non-paiement avant tout autre emprunt.

## **Engagement**

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la ludothèque se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.

Je soussigné : Mme Mr ..... déclare avoir pris connaissance du règlement de la ludothèque et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature